

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 23****Pouvoirs : 06****Excusé : 00****Absent : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 28**

SEANCE DU 6 MAI 2024

Date de convocation : 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde

**11. MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES
MUNICIPALES**

PJ : Règlement intérieur des services périscolaire, extrascolaire et restauration scolaire.

Monsieur le maire explique à l'Assemblée qu'il convient de modifier les règlements intérieurs des structures municipales.

Il convient de globaliser les règles des différents règlements intérieurs dans un seul et même document dans un souci de simplification et de communication aux parents.

Un article sur le service minimum d'accueil est rajouté afin de mieux organiser et prévoir les encadrements nécessaires.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'approuver le présent règlement intérieur.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT